



Club Ados

Union Sportive les Chartrons – Maison de Quartier

L'U.S. Chartrons organise un accueil extra-scolaire dans les locaux du siège provisoire de l'association. Ces accueils, organisés dans le cadre des sections sportives et culturelles a une vocation sociale et éducative. Cet espace réservé aux collégiens et lycéens propose un lieu détente, de loisirs, d'apprentissage, de repos individuel ou collectif, il permet aux adolescents, par l'intermédiaire d'activités adaptées, de s'épanouir.

Les adolescents sont confiés à des agents qualifiés (éducateurs sportifs, animateurs socioculturels).

En cette période de crise sanitaire, les activités sportives et culturelles sont fortement impactées, il nous semble important que les jeunes puissent se retrouver entre amis dans un espace qui leur est propre afin de partager des temps forts fédérateurs. Ce lieu de rencontre intersections permet les passerelles faciles entre les stages spécifiques sportifs et le club adolescent.

Généralité

Ce règlement donne les lignes directives du fonctionnement du club ados de l'U.S. Chartrons

ENGAGEMENT DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ADOLESCENT :

Je m'engage à remplir le plus précisément possible la demande d'inscription, afin d'éviter les erreurs dues à un manque de renseignements ainsi que de prévenir le personnel de toutes modifications de renseignements concernant l'adolescent au cours de l'année.

Je déclare avoir pris connaissance que l'inscription est obligatoire pour tout jeune fréquentant le club adolescent.

Je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à l'inscription de mon adolescent.

Je suis informé que ce lieu se veut être libre et ouvert et que par conséquent le personnel n'est pas responsable des allées et venues des jeunes, hors cadre des activités proposées par le club adolescent :

- L'accueil est **ouvert**, cela signifie que l'adolescent peut arriver dès qu'il le souhaite.
- L'accueil est **libre**, cela signifie que l'adolescent peut quitter le club adolescent dès qu'il le souhaite et réintégrer le club adolescent plus tard dans la journée.

A partir du moment où les jeunes prennent leur moyen de locomotion (vélo, trottinette, scooter, moto...), ils ne sont plus sous la responsabilité du club adolescent.

Horaires :

Je déclare avoir pris connaissance des horaires et je m'engage à les respecter :

- **Pendant les vacances scolaires :**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Si le jeune souhaite rester manger au sein du club ados, il devra amener son repas ou pique-nique (possibilité de mettre le repas au réfrigérateur et de le faire réchauffer).

Au regard du contexte sanitaire, le masque est obligatoire à l'intérieur de l'espace adolescents, les mesures d'hygiène et de distanciation physiques devront être respectées.



Inscription

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte et tout adolescent non inscrit ne sera pas accepté au club adolescent.

Cette formalité concerne tous les jeunes susceptibles de fréquenter même exceptionnellement le club ado. Chaque famille devra retirer la fiche d'inscription à remplir avant la première présence.

Le règlement :

Pour les jeunes adhérents de l'association, l'accès au club adolescent pour les vacances de février 2021 est gratuit. Pour les adolescents non adhérents, les familles s'engagent à verser une adhésion de :

✓ **20 euros** pour la période de vacances scolaire

Le règlement de cette adhésion est à effectuer à l'ordre du l'US Chartrons et à remettre auprès du responsable sur site ou du secrétariat de l'US Chartrons.

Programme d'animation

Le club adolescent privilégie l'autonomie, la responsabilisation et l'enrichissement des jeunes. Afin de répondre complètement aux besoins et possibilités des adolescents, les programmes d'activités sont composés par les jeunes. Ils sont alors auteurs et acteurs de leur projet.

Les éducateurs et/ou animateurs accompagnent les jeunes dans la préparation et dans la mise en place de leur projet.

Ils restent tout de même en proposition afin de susciter l'envie de découverte chez les jeunes.

Les éducateurs et/ou animateurs seront attentifs à l'autonomie, aux respects des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène.

Ils seront disponibles à tout moment pour informer les parents sur les activités effectuées dans le club ados et sur les remarques et comportements des adolescents.

Les règles de vie

Par mesure de sécurité, il est interdit d'apporter, dans l'enceinte du club adolescents, des couteaux, ciseaux pointus, cutters, épingles, pétards et autres objets pouvant provoquer des accidents.

Lorsque les adolescents amènent au sein de la structure des biens personnels, ceux-ci ne sont pas sous la responsabilité des animateurs en cas de perte, vol, casse...

Tout comportement répréhensible des adolescents dans la vie en collectivité (violence verbale et physique) sera signalé aux parents en première instance. Toute récidive entraînera une exclusion temporaire (voire définitive en fonction de la gravité des faits) du club adolescent, qui sera signifiée à la famille par courrier.

Il devra être instauré un respect mutuel entre le personnel et les adolescents. Ces derniers devront respecter le matériel et les locaux (toilettes, salle de jeux, etc....).

Les activités proposées

Si les adolescents le souhaitent, ils peuvent participer aux activités proposées par le club adolescents. Les activités peuvent se dérouler dans l'infrastructure du club adolescents (Siège provisoire : 5, rue Lucien Faure) ou à l'extérieur.

Voici à titre indicatif des exemples d'activités :

- 1) A l'intérieur de l'espace adolescents (siège de l'association) :
 - * Babys Foot,
 - * Mini Ping-Pong



- * Fléchette
- * Jeux de sociétés, jeux de plateau, jeux de stratégies
- * Jeux d'expression
- * Jeux vidéos
- * Activités culinaires
- * Jeux de ballons
- * ...

- 2) A l'extérieur de l'espace adolescents :
- * Sortie VTT au parc écologique des Barails,
 - * Sortie marche nordique
 - * Musées (interdit à ce jour au regard du contexte sanitaire)
 - * Cinéma (interdit à ce jour au regard du contexte sanitaire)
 - * Gymnase (interdit à ce jour au regard du contexte sanitaire)

L'espace adolescent ne peut être ouvert qu'en présence d'un adulte encadrant. Si des activités sont organisées sur l'extérieur et qu'aucun adulte ne peut assurer l'ouverture pendant ce temps, l'espace adolescent restera fermé.

La sécurité

Arrivée de l'adolescent :

Pour être pris en charge lors de son arrivée au club adolescents, le jeune devra **impérativement** informer les éducateurs et/ou animateurs de son arrivée afin qu'ils puissent l'inscrire sur le registre de présence. Dans le cas contraire, l'Espace adolescent se dégage de toute responsabilité.

Départ des enfants :

Favorisant un climat de confiance et de communication, le jeune devra informer les éducateurs et/ou animateurs de son départ.

La santé (maladie, accident)

Règles à respecter impérativement :

- Les vaccinations de mon enfant doivent être à jour (voir fiche sanitaire).
- Les médicaments ne seront administrés que sur présentation de l'ordonnance médicale nominative, datée et signée par le médecin traitant.
- En cas d'accident bénin, le responsable légal ou parental désigné est prévenu par téléphone.

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant aux sapeurs-pompiers ou SMUR pour être conduit à le Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine ou au CHU de Pellegrin.

- Le responsable légal est immédiatement informé.

Aussi, il est important de bien compléter la fiche d'inscription qui devra être mise à jour pour tout changement intervenant dans l'année scolaire.



Responsabilité- Assurance

La famille devra fournir l'attestation de responsabilité civile à jour, jointe à la fiche d'inscription.

Pour informations :

- Numéro de téléphone du site secrétariat de l'US Chartrons : 05 56 69 08 56
- Mail : contact@uschartrons.com

Réalisation
U.S. Chartrons – Maison de Quartier
Ce nouveau dispositif sera réévalué à chaque période de vacances scolaires